



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 5 juillet 2019 à 10 heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit et Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Vincent Alazard Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Bertrand Pelle, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arenes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

Date de convocation : 28 mai 2019.

## **2 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITÉ TECHNIQUE, AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif au comité technique (articles 3 et 5).

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (articles 28 et 30).

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 relatif au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (article 2)

Vu les délibérations des 20 mai 2015, 17 mars 2017 et 12 mars 2018, par lesquelles le conseil d'administration avait procédé à la désignation des représentants de l'administration à différentes instances représentatives des personnels et des sapeurs-pompiers volontaires.

Vu le rapport n° 4.

Considérant qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations suite aux départs de Messieurs Benoit Nicol et Nicolas Fardeau, l'un en disponibilité, l'autre pour mutation dans un autre département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration propose :

- Monsieur Stéphane Alleguede pour remplacer Monsieur Benoit Nicol,
- Monsieur Stéphane Coulon pour remplacer Monsieur Nicolas Fardeau.

Les représentations de l'administration sont donc les suivantes :

Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

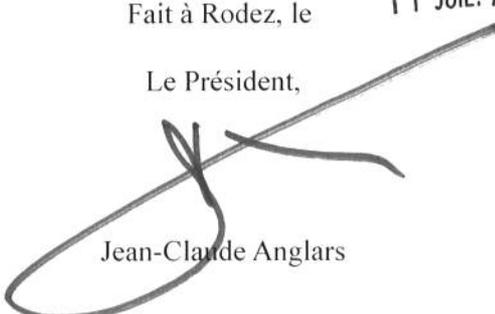
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-Claude Anglars	André At
Annie Bel	Émilie Gral
Sylvie Lopez	Annie Cazard
Stéphane Alleguede	André Gaffier
Stéphane Coulon	William Buchet

Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-claude Anglars	André At
Annie Bel	Émilie Gral
Serge Roques	Jean-Philippe Abinal
Sylvie Lopez	Annie Cazard
Christophe Saint-Pierre	Jean-Luc Calmelly
Stéphane Alleguede	André Gaffier
Stéphane Coulon	William Buchet

Fait à Rodez, le 11 JUL. 2019

Le Président,

  
Jean-Claude Anglars